

On a coutume de dire que 13 p.c. de tous les élèves suivent les cours secondaires, mais ceci ne donne pas une juste idée de la proportion de la population qui reçoit un entraînement de lycée. Le tableau de la fréquentation scolaire élaboré par le Bureau Fédéral de la Statistique indique que 61·8 p.c. des jeunes gens et 71·8 p.c. des jeunes filles obtiennent les diplômes leur donnant accès aux lycées. Près de la moitié, soit 42·7 et 53·8 p.c. respectivement, suivent une partie du programme lycéen, et un-cinquième d'entre eux (17·3 et 23·0 p.c.) atteignent la dernière année, c'est-à-dire l'immatriculation. La supériorité des filles est plus prononcée pour les années de lycée, mais elle existe également, bien qu'en moindre proportion, à travers toute la vie scolaire. En définitive, la moyenne des filles bénéficie d'une demi-année de plus que la moyenne des garçons, soit 8·5 années contre 8·0.

Quant à la compétence du personnel enseignant des écoles provinciales, mesurée en termes de certificats ou autrement, on enregistre des perfectionnements notables au cours des quelques dernières années. Considérée en rapport au plus de travail que font les écoles pour la moyenne des enfants, on peut dire qu'elle est simultanément une cause et un effet. Par le fait que le personnel enseignant est mieux formé, les enfants peuvent faire plus de progrès, et comme un plus grand nombre d'élèves reçoivent une instruction secondaire, il y a plus de candidats qualifiés qui se destinent à l'enseignement, ce qui permet au département de l'Instruction Publique de hausser le standard requis pour l'obtention des certificats d'enseignement. Afin de démontrer le perfectionnement effectué sous ce rapport, il suffit d'indiquer que dans huit provinces la proportion d'instituteurs possédant des certificats de deuxième classe et des certificats supérieurs a augmenté de 67 p.c. en 1914 à 95 p.c., et que les permis de troisième classe et autres d'ordre temporaire sont pratiquement inexistantes, surtout dans les provinces de l'Ouest, et ceci en dépit de ce que les qualifications que doit produire le candidat pour obtenir un certificat supérieur sont plus rigoureuses qu'auparavant. La proportion d'hommes dans l'enseignement accuse depuis la fin de la guerre un accroissement continu: de 15·5 p.c., chiffre extrêmement bas auquel elle était tombée alors, elle est montée maintenant à 21·1 p.c. pour tout le Dominion, contre 19·2 p.c. la dernière année de l'avant-guerre.

Après avoir parlé du perfectionnement général des standards requis pour les certificats d'enseignement, il faut dire quelques mots au sujet des mesures que l'on a prises pour une meilleure formation du personnel enseignant. Mentionnons l'établissement, au cours des dernières années, de nouveaux cours professionnels par plusieurs universités, celles de Saskatchewan, d'Alberta et de Montréal, et avant cela, par celles des Provinces Maritimes et de la Colombie Britannique. Les cours des écoles normales sont en général plus longs; une expérience faite dans l'Ontario consiste à donner aux instituteurs un deuxième terme d'école normale, après qu'ils ont fini leur première année et fait de l'enseignement.

Les écoles d'été à l'usage du personnel enseignant sont, sauf une ou deux exceptions, des innovations des derniers vingt ans. Elles occupent maintenant une place importante dans le programme académique et pédagogique. La plupart des départements provinciaux de l'Instruction Publique ont créé dans plusieurs centres des cours de juillet et août, fréquemment en collaboration avec les universités; parmi ces dernières et les collèges, il y en a qui donnent des cours indépendants. Ces cours durent d'ordinaire de quatre à sept semaines, et ont été fréquentés en 1930 par plus de 9,000 personnes, dont environ 7,000 instituteurs et institutrices, soit plus d'un-dixième du personnel enseignant de tout le Canada.